Colomiers, le 5 novembre 2024



ACHARNEMENT : ET SI ON PARLAIT PLUTÔT DES CONDITIONS DE TRAVAIL A HONEYWELL AEROSPACE !!!

Depuis sa désignation comme délégué syndical CGT à Honeywell Aerospace cet été, Philippe BIZZARI, notre collège, subit des pressions incessantes et répétées de la Direction d'Honeywell pour entraver son action comme représentant du personnel.

- Contestation au tribunal judicaire de la désignation de la CGT,
- Refus de ses formations de représentant du personnel au mépris de la loi,
- Refus de ses congés,
- Entretiens et sanctions disciplinaires ubuesques basée sur des altercations imaginaires...

Jusqu'à l'accuser de mettre une mauvaise « ambiance » dans son service !!! et même aujourd'hui d'instrumentaliser le CSE pour invoquer des « risques psycho-sociaux » !!!

Cet acharnement et cette discrimination syndicale doivent cesser immédiatement.

Le tribunal Judicaire de Toulouse, dans son jugement du 8 Octobre 2024, vient déjà de débouter complètement l'entreprise Honeywell Aerospace de sa contestation de désignation frauduleuse. Honeywell Aerospace y a même été condamné à payer les frais de justice. L'argent de l'entreprise serait mieux utilisé à d'autres choses que dans des vaines batailles judiciaires contre la CGT.

La CGT ne se laissera pas impressionner par ces agissements d'un autre âge. Et elle continuera, malgré les pressions à défendre les intérêts des salarié-e-s d'Honeywell Aerospace à Colomiers

La CGT, avec son délégué syndical, ses élu-e-s et ses syndiqué-e-s, restera force de proposition pour améliorer l'organisation et les conditions de travail (formations, heures supplémentaires, travail du samedi, ticket restaurant). Et elle portera toujours la revendication d'augmenter véritablement les salaires et obtenir un 13ème mois pour tous les salarié-e-s de l'entreprise.